

# Acier pour emballage avec revêtement métallique (Fer étamé)

## **1. Domaine d'application**

Sont concernés l'acier <sup>1)</sup> avec revêtement métallique et les objets constitués exclusivement d'acier avec revêtement métallique, qui à l'état de produits finis sont destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme ou des animaux.

Ne sont pas concernés les objets relevant des fiches « Aciers hors emballages » et « Acier et acier inoxydable avec revêtement métallique (hors emballages) ».

Les principaux exemples d'application sont les suivants :

- boîtes boisson,
- boîtes pour conserves alimentaires,
- conditionnement d'aliments secs,
- boîtiers d'aérosols.

Le choix du matériau doit être en adéquation avec les conditions d'emploi.

## **2. Restriction d'emploi**

Dans le cas d'utilisation par des consommateurs, des restrictions d'emplois peuvent être indiquées pour le contact avec les produits très acides.

## **3. Définition des critères d'aptitude au contact alimentaire**

### **3.1 Textes à utiliser**

#### **3.1.1 Textes réglementaires**

- Arrêté du 28 juin 1912 modifié relatif à la coloration, à la conservation et à l'emballage des denrées alimentaires et des boissons
- Arrêté du 15 novembre 1945 fixant la liste des matériaux susceptibles d'être utilisés sans inconvénient pour la santé publique dans la fabrication des instruments de mesure.

#### **3.1.2 Autres textes**

- Lignes directrices du Conseil de l'Europe relatives aux métaux et alliages destinés à entrer au contact des aliments
- NF EN 610 « Etain et alliage d'étain - Etain en lingot »
- NF A 36-702 Acier pour emballage – Produits plats en acier destiné à entrer au contact des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux – Acier revêtu d'étain (fer blanc ou fer étamé).

---

<sup>1)</sup> Définition selon NF EN 10020 « Définition et classification des nuances d'acier »

## **3.2 Critères à utiliser**

### **3.2.1 Composition de l'acier**

L'acier constituant le support doit satisfaire les exigences spécifiées dans la fiche « Acier pour emballage (Fer noir) ».

### **3.2.2 Revêtement d'étain**

La composition chimique de l'étain utilisé doit être conforme aux prescriptions définies par l'EN 610 pour la nuance Sn 99,85 à l'exception de la teneur en plomb qui doit être inférieure à 0,010 %.

### **3.2.3 Teneurs en éléments indésirables du revêtement**

Vérification de la teneur en plomb, cadmium, arsenic.

## **4 Limite d'acceptabilité**

Teneurs maximales en éléments indésirables du revêtement :

Pb  $\leq$  0,010 %

Cd  $\leq$  0,010 %

As  $\leq$  0,030 %